



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 22 septembre 2017

Objet : **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux septembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Anne Françoise HYVRARD, 1^{ère} adjointe au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 15 septembre 2017

PRESENTS : Mmes. BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN
MM. BRUNELLO, DEPLANCKE, FORT, GAY, GENDRIN, GIMBERT, MULLER, PEYRONNARD

Présents : 19
Absents : 10
Votants : 28

ABSENTS : Mmes. BARNOLA (pouvoir à M. GAY), BOUCHAUD (pouvoir à M. BRUNELLO), FAYOLLE
MM. BOUKSARA (pouvoir à Mme. DEPETRIS), CROZES (pouvoir à M. FORT), GERARDO (pouvoir à M. PEYRONNARD), GLOECKLE (pouvoir à Mme. CAMPANALE), LE PENDEVEN (pouvoir à Mme. PAIN), LORIMIER (pouvoir à Mme. FRAGOLA), PAGES (pouvoir à Mme. GEROMIN)

M. Didier DEPLANCKE a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L5211-39 et D2224-3,

Considérant le rapport annuel 2016 du syndicat des énergies du département de l'Isère joint projet de délibération ;

Madame l'adjointe chargée des finances indique au conseil municipal que le rapport d'activité du Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) pour l'année 2016 a été reçu par la commune de Crolles.

Ce rapport annuel doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal et être mis à la disposition du public durant un mois.

Après une présentation de l'historique des actions du Syndicat et de son activité administrative, ce rapport fait apparaître un bilan concernant :

- L'organigramme du syndicat,
- Son activité en matière d'électricité, de gaz, d'éclairage public,
- La transition énergétique,
- L'urbanisme et les réseaux,
- Les actions dédiées à la cartographie,
- Les finances
- Les outils d'information
- Les faits marquants de 2016

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport d'activité 2016 du SEDI.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 09 octobre 2017
Anne-Françoise HYVRARD
1^{ère} Adjointe au Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
Responsable du service Juridique / Marchés publics.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.